Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".

LIMOGES METROPOLE

ARRETE

du 17 avril 2026

Portant délégation de signature à **Mme Audrey HUSSON**, Directrice au sein du Pôle proximité et environnement et à **M. Jean-Luc MAZEAU**, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole.

N° 28151

Le Président de Limoges Métropole,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-9 et L 5211-10,

Vu la délibération n°10 du 8 avril 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président,

CONSIDERANT que Mme Audrey HUSSON assure les fonctions de Directrice de la prévention et de la gestion des déchets au sein du Pôle proximité et environnement,

CONSIDERANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Audrey HUSSON, Directrice de la prévention et de la gestion des déchets au sein du Pôle proximité et environnement pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets.
- Tout bon de commande, y compris sous le logiciel KIMOCE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 25 000 € HT de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets.
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (certificat de capacité, attestation de travaux) d'un prestataire relevant de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets.
- Conventions de prêt de broyeurs à domicile aux particuliers.
- Conventions de broyage de branchages à domicile.
- Conventions relatives aux aides financières accordées aux usagers pour la réduction des déchets.
- Courriers de réponse aux demandes de visite et conventions de visite (centre de recyclage, centrale énergie déchets...).
- Déclarations d'intention de commencement de travaux et déclarations de projet de travaux relevant de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets.
- Bordereaux de transmission de diverses pièces relatives à la Direction de la prévention et de la gestion des déchets.
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un sous-traitant ou acte spécial.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Audrey HUSSON, Directrice de la prévention et de la gestion des déchets et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement

1 DOCUMENT - *Publié le 17 Avril 2026*

28151.pdf
(.pdf, 160,5 Ko)

TÉLÉCHARGER